



CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du
Jeudi 26 Septembre 2024 à 19h30

Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville

Ville de SAINT-VENANT

HÔTEL DE VILLE

1 Place du Général de Gaulle

62350 SAINT-VENANT

présidée par : André FLAJOLET

secrétaire de séance : Michèle MÉNARD

FEUILLE DE PRÉSENCE

ÉLU(E)S	Statut	Donne Pouvoir à	Voix
Marie Claude BÉCUE	<i>excusée</i>	<i>Sandrine HANNEDOUCHE</i>	0
Jean-Marie BÉRON	<i>présent</i>		1
Mickaël DELANNOY	<i>absent</i>	<i>Benoît DELBECQUE</i>	0
Benoît DELBECQUE	<i>présent</i>		2
Francis DELPLACE	<i>présent</i>		1
Laurent DOYELLE	<i>présent</i>		1
André FLAJOLET	<i>présent</i>		1
Carmen GALFRÉ	<i>présente</i>		1
Christian GALLOIS	<i>excusé</i>	<i>Michèle MÉNARD</i>	0
Dominique GALLOIS	<i>présent</i>		1
Benjamin GONTIER	<i>présent</i>		1
Sandrine HANNEDOUCHE	<i>présente</i>		2
Anne-Claire HOUVENAEGHEL	<i>présente</i>		1
Florence LACOUELLE	<i>présente</i>		1
Michèle MÉNARD	<i>présent</i>		2
Alexandra PENIN	<i>absente</i>		0
Annie PIENNE	<i>présent</i>		1
Céline PLUQUIN	<i>présent</i>		1
Jean-Pierre SANNIER	<i>présent</i>		1
Christine TOULOTTE	<i>présente</i>		1
Guy VANBERGUE	<i>présent</i>		1
Stéphane VANDERBÈKE	<i>présent</i>		1
Morgan VANYPER	<i>présent</i>		1
19 présents			22 voix
3 procurations			

Le quorum est constaté.



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Conseil Municipal Ordinaire du Jeudi 26 Septembre 2024

ORDRE DU JOUR

Appel de l'assemblée	3
Minute de silence en mémoire de Willy DOUCHE	5
1 – Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente	5
2 – A.L.S.H. Petites Vacances Octobre 2024 - Participation des communes partenaires	6
3 - A.L.S.H. Petites Vacances Octobre 2024 – Rémunération des animateurs	6
4 - A.L.S.H. Petites Vacances Octobre 2024 – Tarifs	7
5 – Approbation d'une convention de mise à disposition d'un fonctionnaire	7
6 – Modification du Tableau des effectifs	8
7 – Recrutement d'un agent contractuel sur un poste d'attaché principal de catégorie A	9
8 – Cession amiable d'un terrain communal sis Rue des Amuzoires	13
9 – Cession de deux parcelles situées Rue de ROBECQ	13
10 – Indemnité allouée au Comptable public	14
11 – Régularisation du transfert comptable du cheptel du service équithérapie	14
12 – Subvention exceptionnelle	14
13 – Budget communal - Décisions modificatives n°2	15
14 – Acquisition de mobiliers pour les accueils de loisirs – Sollicitation auprès de la C.A.F. du Pas-de-Calais	18
15 – Projet d'équipements et d'aménagements pour l'amélioration du cadre de vie à SAINT-VENANT – Contractualisation avec le Département du Pas-de-Calais	18
16 – Présentation des rapports de la CABBALR	20
17 – Création d'emplois permanents à l'école de musique	21
Questions diverses	22



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Conseil Municipal Ordinaire du Jeudi 26 Septembre 2024

EXAMEN DES QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

APPEL DE L'ASSEMBLÉE

André FLAJOLET (Maire) :

Excusez-moi pour la minute de retard.

André FLAJOLET... présent.

Marie-Claude BÉCUE... absente, donne pouvoir à Sandrine HANNEDOUCHE.

Jean-Marie BÉRON...

Jean-Marie BÉRON (Conseiller délégué, groupe majoritaire) :

Présent.

André FLAJOLET (Maire) :

DELANNOIS Mickaël... excusé, donne pouvoir à Benoît DELBECQUE.

Benoît DELBECQUE...

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

Présent.

André FLAJOLET (Maire) :

DELPLACE Francis...

Francis DELPLACE (Conseiller, groupe majoritaire) :

Présent.

André FLAJOLET (Maire) :

Laurent DOYELLE...

Laurent DOYELLE (Conseiller, groupe majoritaire) :

Présent.

André FLAJOLET (Maire) :

Carmen GALFRÉ...

Carmen GALFRÉ (Conseillère déléguée) :

Présente.

André FLAJOLET (Maire) :

Christian GALLOIS... excusé, donne pouvoir à Michèle MÉNARD

André FLAJOLET (Maire) :

Dominique GALLOIS...

Dominique GALLOIS (Conseiller, groupe minoritaire) :

Présent.

André FLAJOLET (Maire) :

Benjamin GONTIER... [pas de réponse]

André FLAJOLET (Maire) :

Sandrine HANNEDOUCHE...

Sandrine HANNEDOUCHE (Adjointe au Maire) :

Oui, présente.

André FLAJOLET (Maire) :

Anne-Claire HOUVENAEGHEL...

Anne-Claire HOUVENAEGHEL (Conseillère, groupe majoritaire) :

Présente.

André FLAJOLET (Maire) :

Florence LACOQUELLE...

Florence LACOQUELLE (Conseillère, groupe majoritaire) :

Présente.

André FLAJOLET (Maire) :

Michèle MÉNARD...

Michèle MÉNARD (Adjointe au Maire) :

Présente.

André FLAJOLET (Maire) :

Alexandra PENIN... [pas de réponse]

André FLAJOLET (Maire) :

Annie PIENNE...

Annie PIENNE (Conseillère, groupe minoritaire) :

Présente.

André FLAJOLET (Maire) :

Céline PLUQUIN...

Céline PLUQUIN (Conseillère, groupe minoritaire) :

Présente.

André FLAJOLET (Maire) :

Jean-Pierre SANNIER...

Jean-Pierre SANNIER (Adjoint au Maire) :

Présent.

André FLAJOLET (Maire) :

Christine TOULOTTE...

Christine TOULOTTE (Conseillère, groupe majoritaire) :

Présente.

André FLAJOLET (Maire) :

Guy VANBERGUE...

Guy VANBERGUE (Conseiller, groupe minoritaire) :

Présent.

André FLAJOLET (Maire) :

Stéphane VANDERBÈKE...

Stéphane VANDERBÈKE (Conseiller délégué) :

Présent.

André FLAJOLET (Maire) :

Morgan VANYPÉ...

Morgan VANYPÉ (Conseiller délégué) :

Présent.

André FLAJOLET (Maire) :

Voilà. Le quorum étant atteint, nous pouvons commencer la séance.

MINUTE DE SILENCE EN MÉMOIRE DE WILLY DOUCHE

André FLAJOLET (Maire) :

Et si vous voulez bien, on va se lever pour une minute de silence, tout simplement, en mémoire de Willy DOUCHE. Parce que Willy DOUCHE était peut-être un concurrent politique. Il était plutôt Jean JAURÈS, j'étais plutôt Général de GAULLE. Mais pendant 35 ans, nous avons travaillé de concert pour l'intérêt des enfants, l'intérêt des écoles, pour faire en sorte que nos écoles puissent rayonner de façon remarquable, et elles ont toujours été considérées comme étant à la pointe du progrès. En ce sens, il me semble que la municipalité se doit de reconnaître ce travail d'un des serviteurs de la République. *[L'assemblée se lève et se recueille en mémoire de Willy DOUCHE]*

Je vous remercie. *[L'assemblée se rassied]*

Si vous en êtes d'accord, je vais vous demander d'accepter d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant la création d'emplois permanents à l'école de musique. Puisque, par rapport à la dernière fois, et par rapport aux discussions que nous avons eues avec les responsables, il s'avère qu'il y a un poste à temps partiel qui est nécessaire à ajouter.

Ça ne vous pose pas de problème ? *[aucune intervention]*

Je vous remercie.

1ÈRE DÉLIBÉRATION : ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

André FLAJOLET (Maire) :

Point 1 de l'ordre du jour : procès-verbal de la séance précédente.

Nous avons eu un problème technique pour la retranscription de la séance. Voilà. Et donc, dans le compte-rendu, nous avons simplement repris le corps des délibérations et les votes. Le problème est réglé, mais nous n'avons pas eu matériellement le temps de faire en sorte que l'on puisse vous donner le compte-rendu in extenso.

Y a-t-il des remarques sur ce point de vue ?

Dominique GALLOIS (Conseiller, groupe minoritaire) :

On aura un autre compte-rendu ?

André FLAJOLET (Maire) :

Oui, Oui... vous l'aurez.. vous l'aurez.

[Entrée de Benjamin GONTIER]

André FLAJOLET (Maire) :

Bonsoir Benjamin.

Céline PLUQUIN (Conseillère, groupe minoritaire) :

Donc, vous reportez le vote, s'il y aura un autre compte-rendu ?

Laure DEBEAUMONT (Directrice générale des services) :

Complicé.

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

Ça va être compliqué parce qu'il n'est pas très lisible.

André FLAJOLET (Maire) :

C'est parce qu'on a vraiment des difficultés dans la lecture du...

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

... on a un souci dans l'enregistrement qui n'est pas de qualité, donc on a coupé cette fois-ci avec un deuxième micro.

Dominique GALLOIS (Conseiller, groupe minoritaire) :

D'accord, mais donc on ne vote pas aujourd'hui.

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

C'est compliqué quand même. On aura du mal à avoir une visibilité quoi.

Laure DEBEAUMONT (Directrice générale des services) :

Ouais.

André FLAJOLET (Maire) :

Si vous le souhaitez, moi ça ne me pose aucun problème de vous laisser à disposition l'écoute des bandes. Mais vous verrez qu'effectivement, à un moment donné, c'est totalement inaudible.

Dominique GALLOIS (Conseiller, groupe minoritaire) :

Ah oui, le problème est résolu pour l'avenir, mais euh...

André FLAJOLET (Maire) :

Oui, il est résolu pour l'avenir. C'est un problème purement technique, temporaire, ponctuel. C'est pour ça que vous avez plusieurs micros supplémentaires qui ont été installés. D'accord ? [aucune intervention]

Voilà... Mais cela dit, vous pouvez venir vérifier les bandes, moi, ça ne me pose aucun problème. D'accord ? [aucune intervention]

On peut considérer qu'il est adopté ? Il n'y a pas d'abstention ? [aucune intervention] Je vous remercie.

2ÈME DÉLIBÉRATION : ALSH PETITES VACANCES – OCTOBRE 2024 PARTICIPATION DES COMMUNES PARTENAIRES

André FLAJOLET (Maire) :

Participation des communes partenaires. ALSH Petites Vacances, Octobre 2024.

C'est vous qui rapportez, Sandrine ? Eh bien, je vous donne le micro... avec plaisir, d'ailleurs.

Sandrine HANNEDOUCHE (Adjointe au Maire) :

Oh, ça ira, Merci.

Concernant la participation des communes partenaires à l'organisation de l'accueil de loisirs pour les petites vacances : donc, la municipalité organise de nouveau, comme l'année dernière, un accueil pour les petites vacances, donc, du Lundi 21 Octobre au Vendredi 25 Octobre. Donc, les six communes partenaires souhaitent renouveler... renouveler pardon... leur participation. Donc, il leur est demandé une participation financière à hauteur de 20 euros par enfant, par jour, donc, pour permettre le bon fonctionnement de cet accueil de loisirs.

André FLAJOLET (Maire) :

Pas de soucis ? [aucune intervention]

3ÈME DÉLIBÉRATION : ALSH PETITES VACANCES – OCTOBRE 2024 RÉMUNÉRATION DES ANIMATEURS

André FLAJOLET (Maire) :

Bon... Continuez, il y a encore deux autres délib's qui vous concernent... la rémunération...

Sandrine HANNEDOUCHE (Adjointe au Maire) :

... alors concernant la rémunération des animateurs, donc, le montant de la rémunération donc qui est versée à la directrice adjointe et aux animateurs reste identique à celle du mois de juillet et puis du mois d'août, et puis identique également à celle de l'année dernière.

À savoir que l'année dernière, je crois, nous avons Léo DEPLANQUE qui était directeur adjoint pour les petites vacances. Et donc là, il n'est pas disponible pour cette année scolaire, à savoir pour octobre, février et avril.

Donc, nous avons souhaité avec Élodie [VEILLEROY, ndlr] que ce soit Marie HOFFER qui soit directrice adjointe, et notamment ici pour les petites vacances d'octobre.

André FLAJOLET (Maire) :

Pas de soucis ? On est d'accord ? [aucune intervention] Merci beaucoup.

**4ÈME DÉLIBÉRATION : ALSH PETITES VACANCES – OCTOBRE 2024
TARIFS**

André FLAJOLET (Maire) :

Les tarifs ?

Sandrine HANNEDOUCHE (Adjointe au Maire) :

Enfin, concernant les tarifs qui sont appliqués, donc, même remarque, les tarifs restent identiques à ceux de l'année précédente. Donc nous mettons à la disposition un service de garderie, évidemment qui doit être facturé, donc qui fonctionne dès le matin 7h30 et qui se termine le soir vers 18h15.

Et enfin, je vous laisse également prendre connaissance des tarifs qui sont demandés aux familles.

Donc même chose, le montant des tarifs reste identique à ceux de l'année dernière.

André FLAJOLET (Maire) :

Pas de soucis ? Pas de problème ? *[aucune intervention]*

Alors pour la simplification administrative, je crois que Sandrine va voir avec les communes partenaires pour avoir des délibérations concernant les trois segments de petites vacances, et non pas pour reprendre...

Sandrine HANNEDOUCHE (Adjointe au Maire) :

... pour ne pas répéter à chaque fois, on ne va pas refaire les mêmes démarches, mais... ce sera fait à la rentrée de novembre.

André FLAJOLET (Maire) :

Donc ce sera une annualisation.

Pas de soucis ? On est d'accord ? *[aucune intervention]* Je vous en remercie.

**5ÈME DÉLIBÉRATION :
APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE**

André FLAJOLET (Maire) :

Approbation d'une convention de mise à disposition d'un fonctionnaire, c'est peut-être Benoît qui va intervenir sur cette affaire ?

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

C'est Pauline ?...

Laure DEBEAUMONT (Directrice générale des services) :

C'est Pauline.

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

C'est pour Pauline.

André FLAJOLET (Maire) :

Comment ?

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

Je peux, je crois. Pas plus informé...

Alors, M. le Maire informe à l'Assemblée la mise à disposition d'un fonctionnaire titulaire auprès de la commune d'HAVERSKERQUE, à compter du 1er octobre 2024 et jusqu'au 30 avril 2025, pour y exercer à raison de 3h30 par semaine les fonctions d'adjoint administratif principal de première classe chargé de l'urbanisme. C'est notamment Pauline qui va porter ses compétences sur la commune d'HAVERSKERQUE.

Voilà, donc M. le Maire vous demande d'approuver le principe de passation et les termes de la convention de mise à disposition entre la commune de SAINT-VENANT et la commune d'HAVERSKERQUE et d'autoriser M. le Maire à signer la dite convention et de lui donner tout pouvoir pour sa mise en œuvre.

Si est-ce qu'il y a des objections à cela ?

Donc Pauline a fait une formation. Elle a des compétences au niveau urbanisme. Elle s'est formée depuis un an. Aujourd'hui, on est sollicité par la commune d'HAVERSKERQUE, donc mettre le personnel à disposition, est-ce que vous y voyez un inconvénient ? Moi non.

Francis DELPLACE (Conseiller, groupe majoritaire) :

Elle aura le temps de le faire ?

André FLAJOLET (Maire) :

Oui... Le personnel d'HAVERSKERQUE, c'est parce qu'il est malade de longue durée. D'accord ? Or, il faut savoir que dans la Communauté de communes Flandres-Lys, ce sont les communes qui instruisent, tandis que chez nous, c'est en principe la CABBALR, je dis en principe, puisque la CABBALR sous-traite l'instruction. C'est la raison pour laquelle nous avons envoyé Pauline en stage à DUNKERQUE, parce qu'on n'arrivait pas à suivre nos dossiers et on n'arrivait pas à faire valoir un certain nombre de droits. Aujourd'hui, il y a de la compétence sur place. La mairesse d'HAVERSKERQUE nous demande un coup de main parce que son personnel, je parle sous votre contrôle, est malade... C'est bien ça ? Donc, on peut le faire, même si, par ailleurs, chez nous, effectivement, c'est un peu compliqué.

Vous n'êtes pas sans le savoir, et vous le verrez, puisque le départ de Laure entraîne chez nous toute une réflexion sur la réorganisation de nos services administratifs et techniques. Donc, on en profite pour faire, je ne veux pas dire un nettoyage, mais une réactualisation de nos finalités, de nos objectifs, de nos missions, et peut-être un partage différent des tâches aux uns et aux autres. Sur ce point particulier ou sur ce que je viens de dire, s'il y a des questions, je réponds, il n'y a aucun problème.

Dominique GALLOIS (Conseiller, groupe minoritaire) :

Ça peut valoriser les activités de Mme BODART au titre de ses entretiens annuels, je pense, pour l'avenir ? Ou... ça ne lui apportera rien du tout ?

André FLAJOLET (Maire) :

Madame BODART est d'accord, parce qu'en réalité c'est un terrain de stage supplémentaire par rapport à la théorie qu'elle a suivie à DUNKERQUE pendant un an. Cette pratique, elle l'a ici aussi à SAINT-VENANT sur des sujets complexes. Avec l'hôpital, par exemple, ce n'est pas toujours si simple que ça. Avec nos programmes de restructuration urbaine, ce n'est pas simple, mais c'est passionnant. Donc pour elle c'est un plus. Est-ce qu'elle a l'intention de le valoriser de façon extérieure ? À ma connaissance, non.

Dominique GALLOIS (Conseiller, groupe minoritaire) :

Mais en interne chez nous... enfin... chez vous ?

André FLAJOLET (Maire) :

Alors, en interne chez nous, se posera la question effectivement. Et c'est pour ça que je vous ai dit, une DGS autre va arriver, on va ré-étudier la répartition des tâches, la segmentation des tâches, et peut-être voir s'il n'y a pas des évolutions de carrière plus rapides pour l'une ou pour l'autre.

Ça va ? Est-ce que vous êtes d'accord sur ce principe ? *[aucune intervention]* Oui ? Pas de problème ? *[aucune intervention]* Je vous en remercie.

6ÈME DÉLIBÉRATION : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

André FLAJOLET (Maire) :

Modification du tableau des effectifs. Alors...

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

C'est suite à une erreur

André FLAJOLET (Maire) :

Comment ?

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

C'est suite à une erreur

André FLAJOLET (Maire) :

C'est suite à une erreur matérielle...

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

... une petite inversion...

André FLAJOLET (Maire) :

C'est ça ?

Laure DEBEAUMONT (Directrice générale des services) :

D'un poste.

André FLAJOLET (Maire) :

Alors, allez-y... Benoît...

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

Il y a eu une inversion la dernière fois sur un poste. Nous avions compter agent technique principal deuxième classe, 6 personnes et agent technique 12 postes, alors que c'est 11 en agent technique et 7 au lieu de 6 en...

Laure DEBEAUMONT (Directrice générale des services) :

... Non, ça c'était avant et ça c'est maintenant.

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

Ha, d'accord, OK...

Dominique GALLOIS (Conseiller, groupe minoritaire) :

... Oui mais c'est ça qu'on n'arrive pas à comprendre. C'est qu'on aimerait bien avoir... Avant, on mettait ça dans les délibérations je pense le tableau avant et après, pour qu'on voit vraiment la différence.

André FLAJOLET (Maire) :

Oui !

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

Il avait été mis 7, si tu veux, en technicien principal 2e classe, alors qu'il fallait compter 6. Et, par contre, il y avait une inversion. On avait mis 11 en technique, il fallait en compter 12. C'est simplement une affectation.

Dominique GALLOIS (Conseiller, groupe minoritaire) :

Oui mai, je n'ai pas d'affectation avant et après, donc...

André FLAJOLET (Maire) :

... ce que je vous propose, la prochaine fois, c'est de vous mettre le tableau avec les noms.

Hein ? C'est possible, il n'y a pas de problème ?

Voilà, comme ça, ça sera clair, limpide... Ça vous convient ?

Je ne sais plus sur qui ça portait cette affaire... Sais plus...

[échange avec Benoît DELBECQUE et Laure DEBEAUMONT]

Pas de soucis ? [aucune intervention]

**7ÈME DÉLIBÉRATION :
RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL
SUR UN POSTE D'ATTACHÉ PRINCIPAL DE CATÉGORIE A**

André FLAJOLET (Maire) :

Recrutement d'un agent contractuel sur un poste d'attaché principal de catégorie A.

Benoît, tu étais à la manœuvre, tu vas travailler un peu quand même, non ?

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

Donc, nous avons, suite au départ de Laure, fait un processus de recrutement.

Au niveau de la publication du poste, nous avons eu 5 candidatures. Nous avons reçu ces candidatures et nous avons fait une première sélection, un entretien individuel avec M. le maire et moi-même. Nous avons fait une pré-sélection. Nous avons souhaité que ce 2ème entretien, nous avons retenu 2 candidats. On a retenu 3 candidatures, au final. Et nous avons souhaité que ce soit moi qui les rencontre avec Christian GALLOIS, Jean-Pierre SANNIER, qui s'occupe aussi de la partie service technique, et notre DGS Laure. Nous avons intégré également Laure dans la complétude de la candidature.

Nous avons classé définitivement et proposé une décision à Monsieur le Maire qui nous a été... qui a été unanime. Je dirais que cette décision a été unanime entre Jean-Pierre, moi-même, Christian et Laure sur la décision de la candidature. Nous l'avons proposé cette candidature à M. le Maire, qui a approuvé cette candidature.

Donc cette personne vous sera présentée lors du prochain conseil municipal. Elle s'appelle Véronique CASSEZ. Donc aujourd'hui, elle est en poste sur la commune de HINGES. Voilà... Je ne sais pas s'il y a lieu de voter ou pas. Par contre, oui...

Dominique GALLOIS (Conseiller, groupe minoritaire) :

Donc c'est un(e) contractuel(le)...

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

... ce qui est important, si vous voulez, dans les candidatures que nous avons reçues, nous n'avons pas de personnes attachées territoriales fonctionnaires qui faisaient le choix d'un autre choix. Donc notre choix s'est porté sur une contractuelle qui répondait pleinement à nos attentes et qui avait les pleines compétences pour occuper ce poste. Nous n'avons pas trouvé dans les postes d'attachées territoriales au niveau de la fonction publique de poste équivalent. Donc, d'où le recrutement d'une contractuelle.

Dominique GALLOIS (Conseiller, groupe minoritaire) :

Vous n'avez pas trouvé ou vous n'avez pas eu de candidature ?

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

Nous n'avons pas eu de candidature.

Laure DEBEAUMONT (Directrice générale des services) :

Si Si, on a eu des candidatures.

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

On a eu, si, on a eu une candidature, on a eu trois. Non, sur quatre, il n'y avait que quatre. Il y a eu quatre candidatures qui étaient attachées territoriales dans la fonction publique...

Dominique GALLOIS (Conseiller, groupe minoritaire) :

D'accord !

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

... mais qui ne satisfaisaient pas à ... [*propos inaudibles*]

Dominique GALLOIS (Conseiller, groupe minoritaire) :

et qui occupaient des postes de DGS ou qui étaient sur d'autres... [*propos inaudibles, chevauchement de voix*]

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

Alors, de mémoire, pas forcément, il y avait un poste de comptabilité, il y avait un poste...

André FLAJOLET (Maire) :

un poste à La Poste...

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

... un poste à La Poste, oui, attachée territoriale à La Poste. Il y avait également une personne qui était dans les..., qui n'avait pas de poste de DGS, mais qui occupait un poste à la région,

non, au département de mémoire. Et la troisième personne n'occupait pas non plus, la quatrième personne n'occupait pas non plus de poste de D.G.S..

André FLAJOLET (Maire) :

Non.

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

Tout à fait. La personne qu'on a recrutée a été D.G.S. sur la commune de LAVENTIE, de RICHEBOURG et de HINGES.

Dominique GALLOIS (Conseiller, groupe minoritaire) :

Celle que vous recrutez ?

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

Oui.

Dominique GALLOIS (Conseiller, groupe minoritaire) :

Et vous dites qu'elle est contractuelle ?

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

Elle est contractuelle. Elle a toujours été contractuelle.

Dominique GALLOIS (Conseiller, groupe minoritaire) :

D'accord. Et pourquoi elle n'est pas... Vous avez posé la question ? Pourquoi elle n'est pas...

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

Oui, on lui a posé la question. Elle a... C'est un choix personnel. Elle n'a jamais passé le...

Dominique GALLOIS (Conseiller, groupe minoritaire) :

Ah bon ? Ah oui, elle n'a jamais passé le... donc d'accord.

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

Mais les compétences, vous inquiétez pas, je pense qu'il y a...

Dominique GALLOIS (Conseiller, groupe minoritaire) :

Oui, non, mais c'est pas le sujet.

Morgan VANYPER (Conseiller délégué, groupe majoritaire) :

Il y a 40 % aujourd'hui des DGS qui sont contractuels par choix.

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

Oui,

Dominique GALLOIS (Conseiller, groupe minoritaire) :

Oui, et puis par facilité de recrutement...

André FLAJOLET (Maire) :

... Le marché est plus libre.

Dominique GALLOIS (Conseiller, groupe minoritaire) :

Parfois, il y a trop de recrutements.

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

Vous verrez, elle a un parcours quand même...

André FLAJOLET (Maire) :

Il est plus risqué, oui.

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

Tout à fait. Mais elle a un très beau parcours et un très beau CV. Très important.

Dominique GALLOIS (Conseiller, groupe minoritaire) :

Vous pensez qu'il y a un manque d'attractivité ou c'est logique, 4 ou 5 candidatures ?

André FLAJOLET (Maire) :

Alors...

Dominique GALLOIS (Conseiller, groupe minoritaire) :

Moi, ça me paraît peu

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

Ça peut être un manque d'attractivité aujourd'hui. Je pense que la fonction publique n'attire plus forcément les foules. On l'a vu déjà la dernière fois au niveau... quand on a candidaté pour un poste de comptable, nous n'avons pas eu une multitude de candidatures. Là, j'ai été quand même surpris d'avoir cinq candidatures et notamment des personnes quand même qui tenaient la route.

Là, Mme CASSEZ s'est démarquée des autres parce qu'elle a remplissait vraiment toutes les tâches, toutes les compétences qu'on lui demandait. Elle avait une expérience, elle a été opérationnelle de suite, mais néanmoins, il y avait deux autres personnes qui avaient des capacités, qui étaient intéressantes également. Donc j'ai été agréablement surpris quand même dans les candidatures que nous avons eues.

André FLAJOLET (Maire) :

Mais dans la remarque de M. GALLOIS, il y a aussi le fait qu'aujourd'hui, des communes de 3000 habitants souffrent énormément par rapport aux intercommunalités, alors que les intercommunalités développent un peu de l'anonymat, un certain nombre de personnes, elles, préfèrent des communes d'une autre importance parce qu'il y a une responsabilité personnelle. Il y a un engagement personnel. Et je crois que c'est ça qui est fondamental.

Et si j'ai bien compris ce que Benoît et son équipe m'ont dit, ils ont trouvé en la personne de madame CASSEZ une fille totalement investie, qui ne compte pas ses heures et qui suit vraiment ses dossiers.

Donc ce que je vais vous proposer, parce que nous aurons à faire faire une DM sur des travaux d'investissement.

Je vous proposerai une réunion du conseil municipal, j'ai mis à Benoît quatre dates, il va en choisir une, et la dame viendra se présenter. En même temps, elle recevra la totalité des personnels par paquets ou de façon individuelle, selon sa volonté. Elle aura des contacts avec Laure si elle le souhaite et Laure pourra garder un certain nombre de contacts si cela est souhaité par nous. Ça ne pose aucun problème. Les maires sont d'accord. Ce type de partage, ça fait partie des bonnes mœurs. Voilà.

Et nous aurons l'occasion de remercier Laure. Je crois que c'est lundi prochain ?

Laure DEBEAUMONT (Directrice générale des services) :

Oui.

André FLAJOLET (Maire) :

C'est bien ça ?

Laure DEBEAUMONT (Directrice générale des services) :

Oui.

André FLAJOLET (Maire) :

Elle a fait un choix de carrière, ou elle a fait un choix de famille. Moi, je respecte. Voilà. J'ai toujours respecté, donc on ne va pas changer.

Dominique GALLOIS (Conseiller, groupe minoritaire) :

La mobilité, c'est très bien.

André FLAJOLET (Maire) :

Comment ?

Dominique GALLOIS (Conseiller, groupe minoritaire) :

La mobilité, c'est très bien.

André FLAJOLET (Maire) :

Oui, oui.

Dominique GALLOIS (Conseiller, groupe minoritaire) :

C'est enrichissant.

André FLAJOLET (Maire) :

On est bien d'accord. Pas de souci ?

Est-ce que vous êtes d'accord sur cette création de poste ? Ça ne pose pas de problème de votre part ? *[aucune intervention]* Je vous en remercie... *[demande de parole de Benoît DELBECQUE]* Benoît, vas-y.

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

Une précision. Madame CASSEZ est formatrice au CNFPT *[Centre National de la Fonction Publique Territoriale, ndlr]*, au niveau finance.

Dominique GALLOIS (Conseiller, groupe minoritaire) :

Haaa ! On va pouvoir s'entendre.

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

Voilà. Je sais que ça va te faire plaisir.

André FLAJOLET (Maire) :

Question suivante !

8ÈME DÉLIBÉRATION : CESSION AMIABLE D'UN TERRAIN COMMUNAL SIS RUE DES AMUZOIRES

André FLAJOLET (Maire) :

Cession amiable d'un terrain communal sis Rue des Amuzoires.

J'ai écrit... C'est un truc de cornecul... Non, mais c'est vrai, quoi. C'est la différence qu'il y a entre la voie SNCF, d'une part... *[à l'attention de Guy VANBERGUE]* c'est près de chez vous, hein ?.

Guy VANBERGUE (Conseiller, groupe minoritaire) :

On en a parlé avec M. *[suite de réponse inaudible]*

André FLAJOLET (Maire) :

D'accord ? Bon ! Il y a 30 mètres carrés. Le gars ne peut pas vendre parce que c'est à lui, mais il n'a pas de titre de propriété puisque la division parcellaire n'a pas été faite. Donc, je vous demande de régulariser ça pour la tranquillité des choses.

Guy VANBERGUE (Conseiller, groupe minoritaire) :

[propos inaudibles, chevauchement de voix]

André FLAJOLET (Maire) :

Jean-Marie reviendra devant le conseil bientôt pour une autre affaire comme ça, où on a un immeuble sans biens ni maîtres en pleine campagne... Voilà...

Et je crois qu'on a un autre dossier qui va nous arriver, mais sur un bien immobilier qui est sans maîtres et sans titres. Donc la cession amiable, c'est beaucoup de travail pour pas grand-chose, mais on va régulariser.

On est d'accord là-dessus ? Pas de problème ? *[aucune intervention]* Je vous en remercie.

9ÈME DÉLIBÉRATION : CESSION DE DEUX PARCELLES SITUÉES RUE DE ROBECQ

André FLAJOLET (Maire) :

Cession de deux parcelles situées rue de ROBECQ. Alors ce sont les parcelles qui étaient occupées par la propriété TERLUTTE... C'est bien ça, hein, Laure ?

Laure DEBEAUMONT (Directrice générale des services) :

Oui.

André FLAJOLET (Maire) :

C'est ça ! Et qui seront vendues à la société qui va permettre l'agrandissement de Carrefour,.
Pas de problème ?

Céline PLUQUIN (Conseillère, groupe minoritaire) :

Est-ce qu'ils vont en profiter pour changer le sens de livraison?

André FLAJOLET (Maire) :

Alors, il va y avoir plusieurs modifications. Je ne peux pas dire toutes les modifications. Ce que je sais, c'est que, si j'ai bien compris, il y a 300 mètres supplémentaires, 300 mètres carrés supplémentaires de vente. Il y a un déplacement, normalement, de la station...

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

... de la station logiquement...

André FLAJOLET (Maire) :

... qui sera... Et donc, qui permettra effectivement un meilleur aménagement. Mais je ne sais pas si, pour les 35 tonnes, il y a une possibilité effective de modifier complètement le système. Je ne peux pas répondre à votre question, mais je la comprends.

Le prix d'acquisition par la société est de 139.360 euros.

Pas de soucis, on est d'accord, pas d'abstentions ? *[aucune intervention]* Je vous remercie.

10ÈME DÉLIBÉRATION : INDEMNITÉ ALLOUÉE AU COMPTABLE PUBLIC

André FLAJOLET (Maire) :

Indemnités allouée au comptable public.

Il s'agit de donner à M. Patrice GOUY une indemnité de confection des documents budgétaires. C'est une somme dérisoire de 45,73 €, mais il faut que le Conseil la vote. Enfin, il faut... C'est soumis au vote du Conseil, plus exactement.

Pas de soucis là-dessus, on est d'accord ? *[aucune intervention]* Je vous en remercie.

11ÈME DÉLIBÉRATION : RÉGULARISATION DU TRANSFERT COMPTABLE DU CHEPTEL DU SERVICE ÉQUITHÉRAPIE

André FLAJOLET (Maire) :

Régularisation du transfert comptable du cheptel du service d'équithérapie. Vous savez que le service d'équithérapie était en fait une création de la ville de SAINT-VENANT. En réalité, ce service ne pouvait pas rester à SAINT-VENANT dans la mesure où les compétences avaient été transférées à la CABBALR. Ça durait un temps certain puisque nous n'étions pas d'accord sur les montants de transfert. Aujourd'hui, tout est régularisé.

Je vous demande si vous êtes d'accord pour solder cette affaire qui se solde très bien pour la ville. Pas de souci ? *[aucune intervention]* On est d'accord.

12ÈME DÉLIBÉRATION : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

André FLAJOLET (Maire) :

Subvention exceptionnelle en ce qui concerne le Chœur de la Lys qui va créer un événement sur les chemins de l'amour. Par les temps qui courent, c'est pas mal de proposer, ça. Et qu'ils nous demandent, s'il est possible, vu l'importance des dépenses qui s'élèvent à quelque chose comme environ 7.000 euros, s'il est possible de donner une subvention de 500 euros.

Pas de souci ? *[aucune intervention]*

M. le Président du Comité des Fêtes est d'accord ?

Morgan VANYSER (Conseiller délégué, groupe majoritaire) :

[propos inaudibles]

André FLAJOLET (Maire) :

Bon... Pas d'opposition ? pas d'abstention ?

Carmen GALFRÉ (Conseillère déléguée, groupe majoritaire) :

Non, non. On discutait parce que [*propos inaudibles*].

André FLAJOLET (Maire) :

Il n'est pas tard. On va dérapier alors.

13ÈME DÉLIBÉRATION : BUDGET COMMUNAL - DÉCISIONS MODIFICATIVES N°2

André FLAJOLET (Maire) :

Et maintenant, décision modificative, budget communal, décision numéro 2.

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

Oui, merci André.

Vous avez eu sur table ces feuilles. Vous avez l'habitude, vous les connaissez maintenant, ces feuilles.

Donc les modifications sont quand même sensibles, ce n'est pas une modification très importante.

Si vous prenez au niveau des services techniques, opération 103, au niveau du véhicule de Denis, nous avons le montant adopté, on avait mis 21 000 au budget, on a 2.500 euros de moins, donc on est sur un véhicule à 18.500, donc une décision modificative de moins 2.500 euros en dépenses.

Au niveau de chapitre 104, mairie et autres bâtiments, nous avons un ordinateur. Là, par contre, nous rajoutons 2.600 euros. Pourquoi ? Je m'explique. On avait prévu 1.200 euros au départ. C'était l'ordinateur de Laure qu'il fallait remplacer. Entre-temps, nous avons eu un ordinateur, celui de Pauline, je crois que c'est Pauline, mais qui est défectueux, qui a fallu également remplacer. Et nous avons également pris la décision de prendre un ordinateur portable pour Valérie, qui veille de temps en temps, par rapport à ses problèmes de santé, en télétravail. Donc, nous avons pris le choix de lui acheter un ordinateur portable pour qu'elle puisse travailler à distance parce qu'elle souhaite continuer à travailler. Très important.

Au niveau des jeux de l'école maternelle, donc, nous avons mis 5.000 euros. Je propose d'enlever ces 5.000 euros. Alors, pas pour les enlever définitivement, mais pour les mettre, peut-être, d'une autre manière, l'an prochain. Puisque vous savez qu'on a rénové...

Je vais peut-être pas m'approcher trop près... ça fait du bruit, excusez-moi.

Vous savez qu'on a rénové la cour des écoles en partie et le chemin d'accès. Et aujourd'hui, il nous reste, le long de la clôture et du cours d'eau, un chemin enherbé, plus ou moins enherbé avec des arbres. C'est un peu laissé à l'abandon. Il y a une petite clôture qui empêche les gamins d'y accéder. Donc l'idée, c'est peut-être plutôt que de mettre un simple jeu, ben c'est peut-être de réfléchir à cet espace-là, de le retraiter, de le retravailler, puisqu'on parle de plus en plus de verdissement des écoles, peut-être simplement d'engazonner cette partie-là et de faire un jeu plus ludique pour les gamins. D'où la décision de dire, allez, on enlève ce jeu et on le remettra l'an prochain d'une autre manière, je pense, et la commission aura à y réfléchir, ce qu'on y fasse l'an prochain.

Nous avons aussi la rénovation de la toiture terrasse au stade. Donc là, nous avons budgétisé au départ 55.312 et nos devis définitifs nous est arrivé, nous avons moins 6 120 euros en DM à passer. Donc, ça...

Comment ?... [*intervention de Laure DEBEAUMONT*] Salle des sports. Ah, j'ai dit le stade, excuse-moi. C'est la Salle des Sports. C'est la toiture au-dessus des glissières, si vous voulez, qui est défectueuse. Là, on a de nombreuses fuites, il y a vraiment lieu de... Donc, on est agréablement surpris d'avoir une baisse au niveau du devis.

Ensuite, l'opération 107, réparation des voies communales : nous avons des colonnes pour apports volontaires d'ordures ménagères, si vous voulez, résidences des Buissons. Donc là,

pour la résidence des Buissons, il y a lieu de mettre un apport volontaire à un endroit, je crois que c'est devant le CEF, approximativement au CEF. Donc là, c'est à nous de faire l'investissement : 16.200 euros. Mais vous voyez qu'en face, la SAS TH des Buissons va nous redonner cette somme à l'identique. Mais nous devons faire l'investissement et ils nous reversent la même somme.

Juste au-dessus, vous voyez Orange en recette à 7.800 euros. Alors, c'est quoi, simplement, si vous voulez, Orange participait pour l'effacement et la suppression des lignes... des poteaux téléphoniques rue d'Aire et rue d'Hurtevent. Donc, il y avait une participation de je ne sais plus combien par poteau. Donc, là, nous sommes sur un global de 7.800 euros. Donc, c'est bienvenu cette somme-là.

En opération 109, sécurisation des bassins Lacque - Guarbecque - Rue du Nocq Picot. Donc là, c'est les premiers gros travaux que nous allons démarrer rapidement. Si vous voulez, c'est pour éviter que nous avons beaucoup d'eau de la Lacque qui vient se déverser dans le Guarbecque pour limiter ses afflux. Si je dis des bêtises, Jean-Marie, tu me reprends. Donc là, nous allons faire des travaux très rapidement. Je ne sais pas sur quel délai. C'est rapide, je pense.

Jean-Marie BÉRON (Conseiller délégué, groupe majoritaire) :

Je rencontre l'entreprise demain avec Denis et M. le Maire.

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

D'accord... Donc là, nous sommes à hauteur de 114.800 euros et où l'État, en face, vous avez une rentrée d'argent de l'État, une DSEC [*Dotation de solidarité aux collectivités victimes d'événements climatiques ou géologiques, ndlr*] / FEAC [*Fonds exceptionnel d'Accompagnement des Collectivités, ndlr*]... alors le nom ne vous dira peut-être pas ce que c'est.. c'est une subvention d'État, pour le cas des inondations. Nous avons 95.594 euros de subvention qui correspond, si vous voulez, à 100 % du hors taxes, nous avons simplement avancé le montant de la TVA, la différence.

Ensuite, au niveau des salles communales, opération 33, donc là, nous avons la dépense en DM2 de la détection incendie : 11.500 euros. Je m'explique. Au niveau de l'extension qui a été faite au niveau de la salle des fêtes à l'époque, on nous demande de sécuriser la partie structurelle de la salle des fêtes, de la sous-pente, et nous devons mettre en application une détection incendie. Tu me reprends, Jean-Pierre, si je dis des bêtises. Une détection incendie, savoir s'il y a un problème. On doit pouvoir le détecter rapidement et pouvoir évacuer les lieux rapidement s'il y a un incendie qui est sous-jacent sous les pléniums. Donc là, nous devons faire cette opération sinon, nous ne pourrons plus louer la salle des fêtes. Nous avons la commission de sécurité qui nous met déjà le signal d'alarme. Donc, il y a lieu de le faire très rapidement. Donc : 11.500 euros.

Au niveau de l'éclairage public, donc là, opération 30. Donc, nous avons, à l'époque, monté un dossier D.E.T.R. [*Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, ndlr*] à hauteur de 20.019 euros. Les inondations sont passées par là. Les crédits DETR, il y a eu des priorités. L'État a fait des priorités. Donc, ces crédits n'ont pas été acceptés, même si c'était au départ prévu. Je dirais, il y avait une ligne qui était prévue pour ça. Ils l'ont supprimée pour redistribuer l'argent pour les inondations, ce que je peux comprendre.

Le fonds vert, pareil, nous avons 5.300 euros de moins sur les 20.019.

Ensuite, donc, la dernière feuille...

Céline PLUQUIN (Conseillère, groupe minoritaire) :

Excuse-moi, Benoît. J'ai perdu un opé... [*propos inaudibles*] Provision... [*propos inaudibles*]

Dominique GALLOIS (Conseiller, groupe minoritaire) :

la 107

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

Oui, Oui, j'allais venir justement là.

Céline PLUQUIN (Conseillère, groupe minoritaire) :

Ha, pardon !

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

Puisque... Oui, tout à fait, tu as raison, Céline.

Si tu veux, on équilibre ce budget d'investissement à zéro, si tu le vois en bas, parce que nous avons mis.. nous avons repris l'argent qui nous manque sur la partie provision, réparation lourde [*propos inaudibles*]. Vous saviez qu'à l'époque, on doit équilibrer le budget en investissement. Donc, on avait mis une somme dans cette opération de la 107, 43.991, et on vient enlever le montant de 36.908 euros pour venir équilibrer notre budget. Voilà.

André FLAJOLET (Maire) :

Alors, euh...

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

C'était le poste d'équilibre, si tu veux... Oui ? André...

André FLAJOLET (Maire) :

Oui, sachant que, par ailleurs, surtout concernant les ponts, il y a une réflexion globale qui est menée au niveau départemental, parce que nous avons un nombre impressionnant de ponts et d'aqueducs qui posent des problèmes suite, en réalité, aux inondations, aux dérèglements, aux sécheresses, etc. D'accord ? Donc là, nous sommes en réflexion avec le département.

Deuxième chose, sur la DETR et le fonds vert. Nous assistons aujourd'hui, je le dis très clairement, à une reprise en main des crédits que l'État avait promis, mais qu'il est obligé, selon lui, de reprendre pour baisser la facture du déficit d'État. C'est-à-dire qu'en réalité, on passe vraiment dans la dernière ligne de ceux qui ont des crédits qui ne sont pas rabotés.

Je vais vous donner un exemple : actuellement, sur l'agence de l'Eau Artois-Picardie, nous allons rendre 30 millions dans les 6 ans qui viennent, à raison de 5 millions par an. Ceci, c'est la participation des collectivités et des organismes associés à la réduction du déficit d'État. Ce qui veut dire aussi que l'an prochain, nous risquons d'avoir l'obligation de faire un cran supplémentaire à la ceinture. C'est déjà en train d'être annoncé. Voilà, je le dis simplement. Ce qui fait qu'actuellement, nous poussons sur les dépenses où nous avons des garanties de paiement si nous engageons les travaux avant le 31 décembre, en particulier sur les réfections routières et sur les réaménagements de fossés.

Tout ce que Benoît disait tout à l'heure, on va commencer, mais nous avons suivi scrupuleusement les procédures administratives d'appel d'offres, ce qui n'a pas été toujours simple à gérer, d'accord, mais les choses avancent, et c'est pour ça que je proposerai un conseil municipal supplémentaire pour parler de tout ça.

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

Tout à fait, sachant que nous avons eu aujourd'hui la remise de l'analyse des offres concernant la réfection des voiries par rapport aux inondations. Donc là, l'enveloppe est dans le marché, mais par contre, l'entreprise a fait une grosse grosse analyse et il faudra que la commission se rencontre, la commission d'appel d'offres, et Christian la réunira pour présenter les entreprises, l'entreprise qui sera retenue, on décidera l'entreprise retenue. Voilà. Donc, j'ai pas pu l'inscrire aujourd'hui en DM puisque j'ai pas les montants arrêtés, le choix n'est pas fait. Donc, ça fera l'objet d'une deuxième DM.

Et vous verrez, pour la fin de l'année, on va engager aussi des travaux de réfection de voirie, du coup, on engagera des travaux aussi de défense de berge, qui seront étalés sur 4 ans, il me semble, les travaux de défense de berge et de curages de fossés. Il n'y a pas que ça. Voilà. Donc, les travaux vont démarrer pour la fin de l'année, où ça va commencer à bouger.

Là, si vous êtes d'accord avec ces différentes décisions modificatives ?

André FLAJOLET (Maire) :

Pas de question ? Pas de problème ? Est-ce qu'on considère que c'est voté à l'unanimité ? [*aucune intervention*] Je vous en remercie.

14ÈME DÉLIBÉRATION :
ACQUISITION DE MOBILIERS POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS
SOLLICITATION AUPRÈS DE LA C.A.F. DU PAS-DE-CALAIS

André FLAJOLET (Maire) :

La question suivante porte sur l'acquisition de mobiliers pour les accueils de loisirs.

C'est une sollicitation auprès de la CAF. Nous demandons à la CAF une subvention de 6.117,08 euros. Nous apportons en fonds propres 14.273,19 euros. Cela concerne tout le mobilier qui sera installé dans les nouvelles salles qui vont bientôt être mises à disposition à l'intérieur de l'ancien hospice. Pas de soucis ? On est d'accord pour demander la subvention ? *[aucune intervention]* Je vous en remercie.

15ÈME DÉLIBÉRATION :
PROJET D'ÉQUIPEMENTS ET D'AMÉNAGEMENTS
POUR L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE À SAINT-VENANT
CONTRACTUALISATION AVEC LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

André FLAJOLET (Maire) :

Projet d'équipement et d'amélioration du cadre de vie à SAINT-VENANT. Contractualisation du département du Pas-de-Calais. Donc, je vous propose d'avoir une politique spécifique avec le département du Pas-de-Calais sur quatre domaines.

Céline PLUQUIN (Conseillère, groupe minoritaire) :

Excusez-moi, pardon de vous couper, sur les documents qu'on a reçus par mail, on s'arrête au point 14 : le plan de financement suivant, deux points, et après on n'a plus rien.

André FLAJOLET (Maire) :

Ha !

Céline PLUQUIN (Conseillère, groupe minoritaire) :

Donc, s'il y a un point 15, etc., je ne peux pas vous suivre.

André FLAJOLET (Maire) :

Sur ce qu'on vient de voir ?

Céline PLUQUIN (Conseillère, groupe minoritaire) :

Oui, sur le document reçu par mail.

André FLAJOLET (Maire) :

Alors, le programme d'acquisition est, hors taxes, à 20.390,27 dont une participation de la CAF à hauteur de 6.117,08. Je vous redonnerai l'ordre. Laure, vous transmettez... Ça va ?

Céline PLUQUIN (Conseillère, groupe minoritaire) :

... ce point-là, on l'a. Mais tout ce qui est à partir du point 15, 16 et 17, nous n'avons pas.

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

À mon avis le scan il est passé de l'autre côté, sur le côté blanc.

André FLAJOLET (Maire) :

Alors sur la question suivante, il n'y a pas de montant financier, par contre... Ben non... Après, il n'en a plus... Non, ça devrait aller...

Alors je reprend : programme d'équipement. Donc, le Pas-de-Calais est d'accord... le département du Pas-de-Calais est d'accord pour contractualiser sur quatre points. L'équipement de la maison des associations, la restructuration du chemin de ceinture et la désimpermeabilisation des sols, les connexions cyclables avec d'autres tronçons cyclables, dont l'Euro-Véloroute n°5, la création de logements étudiants au sein de l'Ancien Hospice.

Donc, ce que je demande au Conseil municipal, c'est que sur ces quatre points, je puisse discuter avec le département pour avoir des financements spécifiques, c'est-à-dire en dehors du droit commun... D'accord ? pour permettre à la ville de SAINT-VENANT de continuer son développement.

Pour ce qui concerne l'équipement de la maison des associations, il s'agit essentiellement de faire en sorte qu'au-delà des bâtiments, il y ait du mobilier qui soit fonctionnel, en particulier sur ce qui concerne la salle de danse, ce qui concerne le point informatique, c'est bien ça hein ?

Laure DEBEAUMONT (Directrice générale des services) :

Oui.

André FLAJOLET (Maire) :

...et ce qui concerne le mobilier tout simple de salle de réunion.

En ce qui concerne la restructuration du chemin de ceinture et la désimperméabilisation des sols, c'est un dossier qui est suivi par Benoît, qui vous sera présenté au prochain Conseil municipal pour validation du plan de financement. Il consiste à reprendre, suite aux inondations, une désimperméabilisation de la place verte et la réalisation de la totalité du chemin de ceinture jusqu'à la route départementale avec enfouissement des réseaux, possibilité effective d'une infiltration de l'eau pluviale, et donc, là, c'est la fin du bouclage du chemin de ceinture.

Pour les pistes cyclables, pour être clair et pour que tout le monde ait la même information : un premier projet avait été présenté par le département consistant à passer par la rue des Amuzoires. Les remarques que nous ont faites sur la sécurité de la cohabitation des uns et des autres ont conduit le département à approfondir l'étude et à constater l'impossibilité de réalisation pour deux raisons. D'une part, parce que le coût était trop important vu qu'il fallait élargir la route pour sécuriser les différentes cohabitations, mais d'autre part, nous étions tenus au respect d'un certain nombre de milieux humides. Il y a donc eu une 2e proposition du département, qui avait été suggérée par le maire d'à-côté, qui est le maire de ROBECQ, et qui souhaitait faire passer l'Euro-Véloroute par le chemin RINGOT. J'ai fait remarquer que passer les vélos et les piétons par le chemin RINGOT, c'était les mener à l'abattoir à la hauteur de la départementale, puisqu'il n'y a pas de visibilité et que, vraiment, c'est un gros problème.

Nous avons fait une contre-proposition. Benoît et moi, nous sommes allés faire une contre-proposition qui consiste à reprendre, depuis la rue de BUSNES, en prolongeant la piste cyclable qui existe à la hauteur de l'hôpital et elle a prolongé jusqu'au chemin qui conduit à la reprise de l'Euro-Véloroute le long du canal. C'est ce qui est en train d'être étudié.

Dominique GALLOIS (Conseiller, groupe minoritaire) :

Vous aviez dit que ce n'était pas possible non plus la dernière fois, non? J'avais compris ça, non ?

André FLAJOLET (Maire) :

Alors, c'est compliqué...

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

... c'est compliqué...

André FLAJOLET (Maire) :

mais ce n'est pas impossible.

Dominique GALLOIS (Conseiller, groupe minoritaire) :

Ha ! D'accord...Ce n'est pas possible.

André FLAJOLET (Maire) :

Pour être clair, j'en ai profité pour écrire à la CABBALR, en leur disant que, parallèlement à cela, je souhaitais la mise en place d'un renforcement du réseau d'eau potable et l'installation d'assainissement sur la rue du Hametz-Billet et sur la rue de BUSNES, pour essayer de tout faire ensemble. Voilà. Donc c'est un dossier compliqué. Il y en a pour au moins un an à 18 mois de travail, mais je pense que ça mérite d'être regardé de façon intelligente et globalisante.

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

Le département va commencer à faire à procéder par un relevé, un relevé altimétrique et des relevés des propriétés le long du CD 916, et après ils reviendront vers nous. Mais je pense que

c'est vraiment un projet structurant qui mérite vraiment d'être étudié.

Dominique GALLOIS (Conseiller, groupe minoritaire) :

C'est la [propos inaudibles] ?

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

Ben si tu veux, il y a la reprise d'accotement.

Céline PLUQUIN (Conseillère, groupe minoritaire) :

Il y a Chaucidou ?

André FLAJOLET (Maire) :

Ah non !

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

Non non, on reprend sur les fossés l'accotement, il y a quand même de la largeur.

André FLAJOLET (Maire) :

Non non, il y a de la largeur.

André FLAJOLET (Maire) :

En fait, c'est parce qu'un certain nombre de particuliers se sont appropriés l'espace public.

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

Mais ils l'entretiennent bien.

André FLAJOLET (Maire) :

Oui, je ne critique pas, mais s'il faut passer...

Le dernier point, c'est la création des logements étudiants au sein de l'ancien hospice, puisqu'il y a 5 logements étudiants, mais là pour l'instant, je n'ai pas trouvé l'équilibre financier pour cette opération. Je pense que je ne suis pas très loin de la réponse, ça devrait aller. On va pouvoir reprendre les travaux. Sachez que c'est vraiment très tendu en ce qui concerne les logements étudiants sur SAINT-VENANT. Il y a beaucoup de demandes difficiles à satisfaire et parfois les offres ne sont pas à la hauteur de ce qu'on attend d'un logement étudiant. Voilà.

Donc tout ça, ça a été préparé par les services du département. Je viens devant vous pour savoir si vous êtes d'accord pour que je puisse continuer sur ces quatre points à essayer d'obtenir des plans de financement qui sont hors du droit commun. Pas de souci ?

Céline PLUQUIN (Conseillère, groupe minoritaire) :

Hors emprunt ? [propos inaudibles]

André FLAJOLET (Maire) :

On est d'accord ?

Céline PLUQUIN (Conseillère, groupe minoritaire) :

Vous avez compris ?

André FLAJOLET (Maire) :

Oui.

16ÈME DÉLIBÉRATION : PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE LA CABBALR

André FLAJOLET (Maire) :

Vous avez eu dans votre boîte mail, vous avez eu les rapports de CABBALR. Il ne s'agit donc pas de voter ces rapports, mais simplement de prendre acte que vous les avez eus, que vous les avez vus, que vous êtes très contents de tout ce qui se passe, etc.

Francis DELPLACE (Conseiller, groupe majoritaire) :

Pas reçu.

André FLAJOLET (Maire) :

Comment ?

Francis DELPLACE (Conseiller, groupe majoritaire) :

Pas reçu.

André FLAJOLET (Maire) :

Vous n'avez pas reçu ?

Laure DEBEAUMONT (Directrice générale des services) :

Je vais voir avec la personne l'a envoyé.

André FLAJOLET (Maire) :

Si, vous l'avez reçu. C'est que vous n'avez pas regardé...

Dominique GALLOIS (Conseiller, groupe minoritaire) :

Je crois qu'on en avait un dans les spams. C'est peut-être celui-là. J'en ai eu un dans les spams.

André FLAJOLET (Maire) :

Ha non, mais je vous crois !

[échanges croisés inaudibles]

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

Ah oui, c'est WeTransfer.

André FLAJOLET (Maire) :

Bon ! Vous êtes d'accord pour qu'on prenne acte ?

Francis DELPLACE (Conseiller, groupe majoritaire) :

Oui, c'est bon.

André FLAJOLET (Maire) :

Ça me permet de vous dire que j'ai poussé un petit coup de gueule aujourd'hui, ça partira demain, puisque j'ai vu que le développement économique de la zone du port de...

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

ESSARS.

André FLAJOLET (Maire) :

du port de ESSARS – BEUVRY – BETHUNE avait trouvé sa compensation écologique non pas sur le territoire dans la CABBALR où SAINT-VENANT aurait pu prétendre présenter un super dossier avec le Fonds de Vallée, mais à AIRE-SUR-LA-LYS. Je vous le dis en passant.

17ÈME DÉLIBÉRATION : CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS À L'ÉCOLE DE MUSIQUE

André FLAJOLET (Maire) :

Création d'emplois permanents à l'école de musique, c'est un ajout.

Nous avons oublié quoi ?

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

Non, c'est simplement des heures qui diffèrent, si vous le voulez.

André FLAJOLET (Maire) :

Ah, d'accord.

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

Puisque les inscriptions à l'école de musique se faisant au mois de septembre, il est difficile de savoir combien il va y avoir d'élèves et combien il faut mettre d'heures. Donc c'est simplement un ajustement des horaires.

André FLAJOLET (Maire) :

OK.

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

Par contre, dans la délib', je vois que vous avez eu sur table, vous avez eu une délib' tout à

l'heure, je l'ai vu passer, « École de musique, il est marqué «Monsieur le Maire propose à l'Assemblée [*propos inaudibles*] à compter du 1er octobre. Il faut plutôt lire le 1er septembre plutôt que le 1er octobre et non pas le 1er octobre... 1er septembre.

André FLAJOLET (Maire) :

Ok ? Pas de problème ? [*aucune intervention*]

QUESTIONS DIVERSES

André FLAJOLET (Maire) :

Dans les questions diverses, je vous rappelle que demain nous avons une opération de porte ouverte au CEF, je pense que c'est à partir de 11 heures.

Vous avez dû avoir sur table la lettre que j'ai reçue du département du Pas-de-Calais concernant les déficits publics et les limites du « c'est pas moi, c'est les autres ». Voilà.

Je n'ai pas reçu de demande d'information, de demande de précision.

Y a-t-il des questions qui n'auraient pas été soulevées et qui mériteraient une attention, une réponse ? Non ?

Guy VANBERGUE (Conseiller, groupe minoritaire) :

J'ai une question : c'est simplement au niveau des écoles, le fruitier, il est fermé ou pas ? Le fruitier ? Aux 73 saveurs ?

André FLAJOLET (Maire) :

Oui

Guy VANBERGUE (Conseiller, groupe minoritaire) :

Elle occupe encore le logement ?

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

Elle occupe encore le logement en haut, et d'ailleurs, elle paye son loyer. C'étaient deux bails différents...

André FLAJOLET (Maire) :

deux baux...

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

Deux baux... Excusez-moi... Deux baux... Un bail... Deux baux.... C'est pas beau !

Dominique GALLOIS (Conseiller, groupe minoritaire) :

Il n'y avait pas de lien de cause à effet, le fait qu'il y avait un bail commercial et un bail privé, on ne revoit pas le loyer ?

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

Non.

André FLAJOLET (Maire) :

Non.

Dominique GALLOIS (Conseiller, groupe minoritaire) :

Non... Bah c'est non... C'est la réponse comme ça... Non ? Ou c'est...

[*échanges croisés inaudibles*]

Dominique GALLOIS (Conseiller, groupe minoritaire) :

C'est la réponse comme ça...

André FLAJOLET (Maire) :

Oui, j'avais aussi... j'avais aussi dans les questions diverses éventuellement, et si ça vous intéresse, j'ai le compte-rendu de la réunion... [*intervention de Benoît DELBECQUE*] C'est sur table ? Ah ben vous l'avez. D'accord ? Comme ça vous voyez que les choses sont claires. Il n'y a pas d'anguille sous roche, etc.

Je crois même pouvoir dire, si vous voulez, c'est Benoît qui était présent d'ailleurs, je crois pouvoir dire que la représentante de l'État a quand même expliqué au maire d'ISBERGUES

qu'il y avait des limites à l'indécence et à l'irresponsabilité.

Benoît DELBECQUE (1er Adjoint) :

Dans nos propos, tout n'a pas été retenu.

André FLAJOLET (Maire) :

Oui, voilà.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je vais simplement vous dire merci pour votre participation. J'espère que la rentrée s'est bien passée, que tout va bien. vous renouveler le souhait de nous voir lundi prochain pour un départ de notre DGS. Voilà, ça nous embête, mais bon, ça fera quand même un peu sourire.

Merci, bonne soirée, bon retour.

[L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.]